

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet site VL le mortier sur la commune principale de l'AIOT le Mortier 49220 Chenillé-Champeussé.

La référence de votre dossier est A-2-MW3W1C7U6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 21/11/2022 à 15h11 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- denisguemas@orange.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- denisguemas@orange.fr (pour rappel, déclarant)
- areneleau@49.cerfrance.fr (pour rappel, mandataire)

s

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40504876000012**

Organisme : **CER FRANCE PAYS DE LA LOIRE**

Nom : **RENELEAU**

Prénom : **ANAIS**

Fonction : **Association déclarée**

Adresse électronique : **areneleau@49.cerfrance.fr**

Téléphone portable : **+(33) 764878205**

Personne morale

N° SIRET **88001857700010**

Raison sociale **EARL GUEMAS DENIS**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LE MORTIER

Chenillé changé

49220 CHENILLE CHAMPTEUSSE

Signataire

Nom : **GUEMAS**

Prénom : **DENIS**

Qualité : **GERANT**

Adresse électronique : **denisguemas@orange.fr**

Téléphone portable : **+(33) 674761903**

Référent

Nom : **GUEMAS**

Prénom : **DENIS**

Fonction : **GERANT**

Adresse électronique : **denisguemas@orange.fr**

Téléphone portable : **+(33) 674761903**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **denisguemas@orange.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **site VL le mortier**

Description des activités :

80 VL y compris les taries et 4200 m3 de stockage fourrage - récupéré existant au nom de Guemas denis du 21/10/2004 pour 18 VA ,30 VL et 50 génisses. Projet extension bâtiment matériel

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **le Mortier 49220 Chenillé-Champteussé**

X : 425861

Y : 6738441

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 80 u	D	
1530	2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 4200 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2000**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **3000**

Profondeur : **Moins de 10m de profondeur**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

fumier de bovins et effluents peu chargés de la fosse

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049173317	EARL GUEMAS DENIS	1 à7
049173317	EARL GUEMAS DENIS	9 à11
049173317	EARL GUEMAS DENIS	14 à 24

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **160.37**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **10500**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **10500**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **10500**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4,5**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

cadavre animaux repris par le service d'équarrissage. Les produits vétérinaires usagés repris par le vétérinaire. Les bâches, et films plastiques sont repris par des collecte je trie ferme. Les ficelles et les filets sont repris par la coopérative. les cartons, verres ou bois sont déposés en déchetterie.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Poteau incendie dans le bourg de Chenillé changé + étang à 300ml vers l'ouest.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

extincteurs adaptés aux risques à combattre vérifier chaque année par l'assurance. Contrôle des installations électriques vérifiées par le Consuel en 2016

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

GUNenv - Mandat de depot D.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

ec earl guemas denis.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

pm earl guemas denis.pdf

Etude d'incidences Natura 2000 :

ETUDE I N2000 avec carte.pdf